

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 13 avril 2022**

-----

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr LE BLANC Christian, Maire.

**Présents** : Mr LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1ère Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, Mme BAUDRY Anne, 3ème Adjointe, MM. LEVEILLÉ David, PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy Mme ADET Florence.

**Excusés** : Mme FAGNOT Cendrine, Mr TELLIER Adrien  
Mr JOSSET a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022/22 :**

**VOTE DES COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –**

Mr le Maire présente le compte de Gestion 2021 du budget communal établi par Mr le Trésorier d'Evron.

Sous la présidence de Mme PORTIER Françoise, en l'absence du Maire, il est approuvé à l'unanimité et conforme au Compte Administratif voté comme suit :

▪ **en section de fonctionnement :**

Dépenses : 141 753.49 €

Recettes : 237 004.71 €

Excédent : 95 251.22 €

▪ **en section d'investissement :**

Dépenses : 59 676.09 €

Recettes : 34 233.08 €

Déficit : 25 443.01 €

**DELIBERATION N° 2022/23 :**

**VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2022 –**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 stipulant que les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) seront fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter les taux des impôts directs locaux 2022 comme suit :

⇒ Taxe Foncière sur les propriétés bâties :41.81 %

⇒ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :28.40 %

**DELIBERATION N° 2022/24 :**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 –**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

⇒ de reporter le résultat excédentaire cumulé de fonctionnement 2021 de 95 251.22 € au compte R 1068 de la section d'investissement 2022 pour un montant de 25 444 € et au compte R002 de la section de fonctionnement 2022 pour 69 807.22 €,

⇒ de voter le Budget Primitif 2022, présenté par le Maire, comme suit :

▪ **en section de fonctionnement** : Dépenses : 181 312.00 € Recettes : 234 312.00 €

▪ **en section d'investissement** : Dépenses : 112 759.00 € Recettes : 112 759.00 €

**DELIBERATION N° 2022/25 :**

**LOGEMENT COMMUNAL T4 : Révision des charges locatives –**

Vu l'importante augmentation des charges liées à la consommation de gaz pour le chauffage du logement communal situé 3 place de l'Eglise,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- décide de réévaluer la provision des charges locatives pour ce logement communal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 et de la fixer à 120 € par mois.

**DELIBERATION N° 2022/26 :**

**CANTINE MUNICIPALE : Achat d'un nouveau micro-ondes –**

Le micro-ondes de la cantine municipale ne fonctionnant plus,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

⇒ d'acheter un nouveau micro-ondes pour la cantine, s'élevant à 124.17 € HT,

⇒ d'imputer cette dépense d'investissement à l'article 2188.

**DELIBERATION N° 2022/27 :**

**COLLINE ST SYLVAIN : Installation d'une clôture suite aux échanges de terrains –**

Suite aux échanges de terrains effectués à la Colline St Sylvain, il est nécessaire de délimiter les parcelles appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ donne son accord pour l'installation d'une clôture évaluée globalement à 1 100 € TTC,

⇒ décide d'imputer cette dépense d'investissement à l'article 212.

**SERVICE TECHNIQUE COMMUN –**

Les travaux à prévoir sont :

- entretenir l'espace entre les salles communales et les garages
- nettoyer le Monument aux Morts avant la cérémonie du 8 mai.

**ELECTIONS PRESIDENTIELLES : Organisation du bureau de vote -**

Il est procédé à l'organisation du bureau de vote pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles du 24 avril prochain.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**REPAS DES AINES –**

Mr JOSSET donne un compte rendu de l'organisation du Repas des Aînés qui aura lieu le 23 avril 2022.

**REUNION RPI –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'une réunion entre les élus des communes du RPI est programmée le mardi 19 avril à 20H à la salle communale.

**PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE –**

Une rencontre avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de La Mayenne est prévue mercredi 27 avril à 14H30 pour étudier le projet d'aménagement de la Place de l'Eglise.